



## CERTIFICATION DE SERVICE DE TÉLÉSURVEILLANCE

# CERTIFICAT

## N° 205.08.31

Type : P3

délivré à la société

## ATRAL SERVICES

38920 CROLLES - Tél. 0892.25.95.95

Siret N° 384 095 865 00018

SAINT MARCEL, le 1<sup>er</sup> octobre 2008

(règlement I 31 – Octobre 2003)

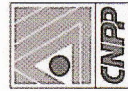
Liste des caractéristiques essentielles couvertes par la certification de service (règlement I 31 – Octobre 2003)

- la prestation de télésurveillance est formalisée dans un document clair et complet
- la mise à disposition en continu des moyens de surveillance
- la protection et la confidentialité des informations
- le traitement des messages ou alarmes
- le personnel de la station est un personnel formé et compétent
- l'organisation mise en place a pour objectif la satisfaction client

**CNPP ASSOCIATION**  
Route de la Chapelle Réanville  
Marianne BEAUVAZIEZ  
Directrice CNPP Cert 50 SAINT-MARCEL

Ce certificat est valable jusqu'au **31 décembre 2009**

Il annule et remplace tout certificat antérieur. Sa validité peut être vérifiée sur [www.cnpp.com](http://www.cnpp.com)



**CNPP** - Département Certification - CNPP Cert.

Route de La Chapelle Réanville - CD 64 - BP 2265 - F 27950 SAINT MARCEL - Téléphone 33 (0)2 32 53 63 63 - Télécopie 33 (0)2 32 53 64 46 - [www.cnpp.com](http://www.cnpp.com)

**CNPP, expert en prévention et en maîtrise des risques**

Organisme certificateur reconnu par la profession de l'assurance